

PC 4 - NOTICE DESCRIPTIVE DU TERRAIN ET DU PROJET

Localisation du projet :

La société SOLEIL ELEMENTS 20 dépose un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Garons et Saint Gilles dans le département du Gard (30) sur les délaissés inondables et les bassins de rétention de la Zone d'Aménagement Concertée de la ZAC MITRA. Le projet se trouve à proximité immédiate de l'autoroute A 54, sur les communes de Saint-Gilles et Garons.

Le projet est composé de quatre zones. Deux d'entre elles se trouve à l'ouest de l'autoroute A 54 et les deux autres sont à l'Est. Les zones sont numérotées sur les plans joints à la demande de permis.

Sur la commune de Saint-Gilles se trouve les zones 1, 2 et 3. Sur la commune de Saint-Gilles se trouve aussi deux postes de transformation (locaux techniques) qui adaptent la tension du courant produit au réseau.

L'ensemble du site est en zone inondable ce qui implique que les équipements sensibles devront être placés hors des côtes de plus hautes eaux fixées par le PLU.

Les terrains d'assiette du projet situés à l'extérieur des bassins (sur les zones 3 et 4) ont déjà fait l'objet d'une autorisation de construire une centrale photovoltaïque (Soleil de la ZAC Mitra). Un permis modificatif relatif à cette autorisation va être déposé dans les prochaines semaines afin de sortir ces parcelles de la première autorisation. Ce changement est dû à l'obtention du tarif de rachat d'électricité de la CRE pour 5 MWc uniquement. Par conséquent, les parcelles ne feront pas partie du projet Soleil de la ZAC Mitra mais elles feront partie du présent projet Soleil de la ZAC Mitra 2.

Les coordonnées GPS du point médian en format WGS84 sont :

Lat : 43° 45' 7.5168''(N) ; Lon : 4° 26' 2.292'' (E)

Lien entre SOLEIL DE MITRA SAS et ELEMENTS SAS

SOLEIL ELEMENTS 20 est une Société par Actions Simplifiées (SAS) présidée par la SAS ELEMENTS.

SOLEIL ELEMENTS 20 a été créée par ELEMENTS dans l'objectif de développer, réaliser puis exploiter la centrale photovoltaïque « Soleil de la ZAC MITRA 2 ». ELEMENTS est l'unique actionnaire de SOLEIL ELEMENTS 20.

SOLEIL ELEMENTS 20 partage le siège social avec ELEMENTS. SOLEIL ELEMENTS 20 a un capital de 5000 €.

Description et caractéristiques du projet :

Il s'agira d'un projet de production d'énergie renouvelable directement réinjecté dans le réseau de distribution. Le projet aura une puissance d'environ 6,4 MWc. Le système produira environ 8469 MWh/an. Le productible par an sera donc d'environ 1416 kWh/kWc.

Les panneaux seront de type silicium cristallin posés sur des structures fixes à pieux battus. Deux types de structures différentes seront mises en place :

- A l'intérieur des bassins de rétention, nous aurons des structures qui monteront jusqu'à 5m92 au maximum. Sur ces structures les tables auront une inclinaison de 6° par rapport au sol.
- A l'extérieur des bassins de rétention nous aurons des structures qui monteront jusqu'à 4m01. Une inclinaison de 15° par rapport au sol sera fixée pour les panneaux.

Les préconisations de la DGAC ont contraint les zones 1, 2, 3 à changer d'azimut.

Les structures et tables situées à l'extérieur des bassins seront protégées par environ 915 mètres linéaires d'une clôture de 2 mètres de hauteur en acier galvanisé. La clôture aura un maillage de 100 mm de largeur pour 50 mm de longueur. Des ouvertures de 15 cm de hauteur minimum et de 50 cm de largeur seront ménagées tous les 20 mètres à la base des clôtures afin que des animaux comme les lapins puissent passer. Les angles seront également traités de cette manière. Le sommet de tous les poteaux sera obstrué afin de ne pas piéger la petite faune. La clôture aura un coloris sombre (RAL 7016 ou similaire) pour une discrétion des ouvrages en toute saison. Les pieux de la clôture seront directement battus dans le sol.

Sur la commune de Saint-Gilles nous aurons une puissance de 3,6 MWc.

Les postes de livraison seront en béton préfabriqué et auront un coloris sombre (RAL 7016 ou similaire) et un bardage bois pour une discrétion des ouvrages en toute saison. Cela limitera les visibilitées depuis la ZAC ainsi que depuis l'A54.

Les accès respecteront les écoulements des eaux de la voie publique et ceux des voies adjacentes.

Un bassin d'une capacité de 24000 litres sera mis en place en guise de compensation de la surface imperméabilisée par le projet (pieux et postes). Le calcul a été réalisé sur la base de 100 litres par m² imperméabilisé.

Description des principales caractéristiques de la phase de construction du projet :

La durée prévue du chantier est d'environ six mois (raccordement inclus, réalisé en parallèle). Les entreprises sollicitées pour les travaux seront pour la plupart des entreprises locales et françaises. Une vingtaine de personnes travailleront sur le chantier tout au long de sa durée.

Différentes phases sont distinguées :

- phase de préparation du site (3 à 4 semaines) : il s'agit de la phase de mise en condition du terrain incluant décapage de la voirie, mise en place de la clôture, remblais, creusement des tranchées pour les réseaux électriques souterrains, battage des pieux ;
- phase de montage des structures photovoltaïques (12 semaines) : mise en place des structures, raccordements des réseaux basse tension, pose des modules ;
- phase de raccordement du circuit électrique entre le réseau de câbles, les locaux techniques, le poste de livraison, les modules (4 semaines)

- remise en état du site (4 semaines) : suppression des aménagements temporaires.

~~G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG
504 Chemin de Quarante
34370 MALLEVILLE
06.26.01.0033
Siret: 40075327300420~~